

Orientez les personnes proches aidantes vers des ressources adaptées

- **Services de répit, soutien psychosocial et accompagnement offerts par des organismes communautaires de proximité**
www.procheaidance.quebec/organismes-soutien
- **Prestations financières**
www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/proches-aidants.html
- **Info-aidant - Service professionnel d'écoute, d'information et de références**
Téléphone : 1 855 852-7784
Courriel : info-aidant@lappui.org



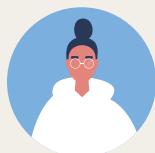
Explorez les outils disponibles pour la mise en place de mesures de conciliation famille-travail sensibles aux besoins de votre personnel en situation de proche aidance.

www.concilivi.com/fr/outils-cft

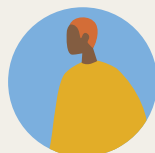
Faites-vous accompagner par des spécialistes en conciliation famille travail :

www.concilivi.com/fr/conciliation-proche-aidance-travail-accueil

Des réalités en emploi



Rania,
enseignante, accompagne son petit frère atteint d'un handicap à ses rendez-vous médicaux



Vincent,
estimeur en construction, est proche aidant de sa fille de 14 ans ayant une déficience intellectuelle



Monica,
préposée à la caisse, prend soin de son père atteint de la maladie d'Alzheimer, qui vit en CHSLD

Pour consulter toutes les ressources mentionnées dans ce feuillet d'information, utilisez le code QR ou consultez :
www.procheaidancetravail.ca/ressources/



Adoptez des mesures de conciliation proche aidance - travail

Un incontournable pour attirer et retenir une main d'œuvre qualifiée!



www.procheaidancetravail.ca



www.procheaidance.quebec



Qui sont les personnes proches aidantes?

Des personnes soutenant dans un cadre non professionnel une autre personne vivant avec une incapacité physique ou psychologique, qu'elle soit temporaire ou permanente.



Par des soins médicaux et personnels, du transport, des tâches domestiques, du soutien émotionnel ou de la coordination de services.



Pour améliorer et maintenir la qualité de vie et ou favoriser le rétablissement d'une personne proche.



Avec des risques d'affecter leur santé, leurs finances et autres sphères de leur vie.



57 % des personnes proches aidantes occupent également un emploi.

Près de **1 personne sur 4** au Québec est une personne proche aidante

1,8 M de Québécois-es ont plus de 65 ans
500 000 personnes atteindront le grand âge d'ici 2031

Quels sont les besoins des personnes proches aidantes?



Temps



Flexibilité



Répit



Soutien

Pourquoi améliorer la conciliation proche aidance-travail?

- Attirer et retenir de la main d'œuvre qualifiée
- Stimuler la motivation et l'engagement du personnel
- Réduire les absences au travail et la présence non productive
- Augmenter la productivité
- Se démarquer en tant que milieu de travail

60 % des personnes proches aidantes seraient prêtes à changer d'emploi pour de meilleures mesures de conciliation famille-travail

(source : Sondage Concilivi 2023)



1,3 G\$: coûts annuels payés par les entreprises canadiennes pour le manque de soutien des personnes proches aidantes

(source : Institut de recherche en politiques publiques, N.F. Bernier, 2015)



Comment améliorer la conciliation proche aidance-travail?

Informez votre personnel sur les congés prévus par les lois québécoises

- 2 jours de congé rémunéré
- 8 jours de congé non rémunéré
- Absence sans salaire :
 - Jusqu'à 16 semaines pour un-e adulte gravement malade ou blessé-e
 - Jusqu'à 35 semaines pour un-e enfant
 - Jusqu'à 27 semaines pour un-e adulte en fin de vie
 - Jusqu'à 104 semaines en cas de décès d'un-e enfant mineur-e
- 5 jours de congé (2 avec salaire) en cas de décès d'un parent proche
- 1 jour d'absence en cas de décès d'un parent éloigné

* Les informations contenues dans ce dépliant sont celles en vigueur en mars 2025. Elle peuvent changer à tout moment.

Pour en savoir plus :

www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/statuts-particuliers/proches-aidants

Québec 

Si vous êtes une **entreprise réglementée par des lois fédérales ou de la fonction publique fédérale**, vos employé-es peuvent accéder à des congés prévus par le Code canadien du travail.

Pour en savoir plus :

www.canada.ca/fr/services/emplois/milieu-travail/normes-travail-federales/conges-jours-feries

Canada 

Mettez en place des mesures de conciliation travail - vie personnelle qui considèrent les besoins spécifiques des personnes proches aidantes* :

- Horaire flexible ou sur mesure
- Télétravail
- Réduction volontaire du temps de travail et semaine comprimée
- Diversification des congés : congés avec ou sans solde, banque de congés d'urgence
- Consultations médicales en milieu de travail et télémédecine
- Avances de fonds et fonds d'aide

* Source : Gagnon, M., Beaudry, C. et Boies, J. (2018). L'amélioration des conditions de travail des aidants par le prisme de la conciliation des temps sociaux : vecteur d'un meilleur climat organisationnel et de la rétention des employés. *Ad Machina*, 2(1).